

# ACTION URGENTE

**ÉMIRATS ARABES UNIS. UN PROFESSEUR PAKISTANAIS A ÉTÉ LIBÉRÉ**  
**Le professeur Ayyaz Ali Khan a été libéré le 8 juin 2010 par la police émirienne, après avoir été maintenu en détention sans inculpation ni jugement pendant 65 jours. On ignore où se trouvent les professeurs Akmal et Asad Waheed, deux autres Pakistanais arrêtés au même moment.**

**Ayyaz Ali Khan** a été arrêté le 5 avril 2010 à Ras al Khaimah, où il s'était rendu pour créer un département de médecine dentaire au sein de l'Université de la ville. Il a été enlevé à la résidence d'accueil de l'université en compagnie de deux autres Pakistanais, **Akmal** et **Asad Waheed**. On ignore où se trouvent ces deux frères. Ayyaz Ali Khan a été maintenu en isolement pendant 65 jours dans un lieu inconnu, sans pouvoir contacter sa famille, ses avocats ou le consulat du Pakistan. Il ne connaît toujours pas les raisons de son arrestation mais déclare avoir été bien traité pendant qu'il était en détention.

Ayyaz Ali Khan a été remis en liberté le 8 juin 2010. Il a été conduit les yeux bandés à l'aéroport d'Abou Dhabi et a dû prendre un avion à destination d'Islamabad. Il a pu informer sa famille de sa libération avant d'embarquer. Il est en bonne santé et se repose maintenant entouré de ses proches au Pakistan.

« Quand j'ai été enlevé, ma famille comptait 25 personnes. Elle en compte maintenant plusieurs milliers. Je suis extrêmement reconnaissant envers Amnesty International pour son soutien. J'ai le sentiment que chaque personne ayant fait pression sur les autorités émiriennes a aidé ma cause », a confié Ayyaz Ali Khan à Amnesty International après sa remise en liberté. Sa famille souhaite également remercier les membres d'Amnesty International pour les appels envoyés en faveur de cet homme. « Amnesty International a été une lueur d'espoir pour sa famille et ses amis dans ces moments de détresse. Merci mille fois pour tous vos efforts », a déclaré un des neveux d'Ayyaz Ali Khan.

On ignore où se trouvent Akmal et Asad Waheed, deux frères pakistanais arrêtés au même moment qu'Ayyaz Ali Khan. Au moment de leur arrestation, ils travaillaient à l'Université de Ras al Khaimah depuis 2007. Il n'est plus nécessaire d'envoyer des lettres en faveur d'Ayyaz Ali Khan. En revanche, merci de continuer à envoyer des appels en faveur d'Akmal et Asad Waheed.

**DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en anglais, en arabe ou dans votre propre langue) :**

- saluez la libération d'Ayyaz Ali Khan mais exhorte les autorités émiriennes à révéler immédiatement ce qu'il est advenu d'Akmal et Asad Waheed ;
- appelez les autorités à libérer ces deux hommes, à moins qu'ils ne soient inculpés pour une infraction dûment reconnue par la loi ;
- engagez-les à autoriser les détenus à recevoir la visite de leurs proches, à bénéficier de l'assistance de l'avocat de leur choix et de représentants du consulat, ainsi qu'à recevoir tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin.

**VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 27 JUILLET 2010 À :**

Ministre de l'Intérieur :

Lt-General Sheikh Saif bin Zayed Al Nahyan

Minister of Interior

Human Rights Directorate

POB: 398, Abu Dhabi, Émirats arabes unis

Fax : +971 2 4414938

**Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le ministre,***

Vice-président et Premier ministre :

Shaikh Mohammad bin Rashed Al-Maktoum

Office of the Prime Minister

POB 2838

Dubai, Émirats arabes unis

Fax : +971 4 3531974

**Formule d'appel : *Your Highness, / Monseigneur, (puis Votre Altesse, dans le corps du texte)***

**Copies à :**

Ministre des Affaires étrangères :

Sheikh Abdullah bin Zayed Al Nahyan

POB 1, Abu Dhabi

Émirats arabes unis

**Formule d'appel : *Your Excellency, /***

**Monsieur le ministre,**

**Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des Émirats arabes unis dans votre pays.** Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 105/10 (MDE 25/003/2010). Pour de plus amples informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/mde25/003/2010>

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



Action complémentaire sur l'AU 105/10, MDE 25/004/2010, 16 juin 2010

**AMNESTY**  
**INTERNATIONAL**

